

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 30 JUIN 2014, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h07 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint, monsieur Daniel Desnoyers.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat du greffier adjoint

Je, soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 26 juin 2014, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Daniel Desnoyers, Greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2014-06-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 397-2 abrogeant les Règlements numéros 408 et 408-1 et l'article 4 du Règlement numéro 397 concernant l'endroit où siège le conseil municipal afin de fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et 397-1.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 408 ET 408-1 ET L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 397 CONCERNANT L'ENDROIT OÙ SIÈGE LE CONSEIL MUNICIPAL AFIN DE FIXER LE JOUR ET L'HEURE DU DÉBUT DE CHACUNE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du conseil municipal du Règlement numéro 397-2 abrogeant les Règlements numéros 408 et 408-1 et l'article 4 du Règlement numéro 397 concernant l'endroit où siège le conseil municipal afin de fixer le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de Règlement le 26 juin 2014.

DEUXIEME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et 397-1.

RÉSOLUTION 2014-06-190

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h14.

Danielle Lavoie
Mairesse

Daniel Desnoyers
Greffier adjoint